

AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 3392-2023 ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3392-2023 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les grandes affectations sur les rues Principale Est et Moore, dans le secteur de l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile.

Ce règlement a pour objet de :

- remplacer l'aire d'affectation de développement résidentiel par une affectation industrielle dans le secteur de la rue Moore, sur le plan des grandes affectations, tel que montré à l'annexe I du règlement;
- agrandir l'aire d'affectation industrielle aux dépens de l'aire d'affectation commerciale à caractère régional dans le secteur des rues Moore et Principale Est, sur le plan des grandes affectations, tel que montré à l'annexe I du règlement.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 mai 2023, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 mai 2023.

Me Marie-Pierre Gauthier, Greffière